



MINISTÈRE DU TRAVAIL, DES RELATIONS SOCIALES,
DE LA FAMILLE, DE LA SOLIDARITÉ ET DE LA VILLE

Le Ministre

Paris, le 28 OCT. 2009

Monsieur le Conseiller d'Etat, *chc Jacky,*

Les élections prud'homales ne mobilisent pas les salariés. La participation, qui avait chuté de 63,2% en 1979, premières élections prud'homales, à 32,7% en 2002, a encore fortement reculé lors du dernier scrutin le 3 décembre 2008, à 25,5%, atteignant son plus bas niveau en 30 ans.

Cette situation atteint la légitimité de l'institution.

Pourtant, plusieurs actions ont été déployées pour favoriser la participation des électeurs avec l'implantation de bureaux de vote dans certaines entreprises, l'expérimentation du vote électronique à Paris, la simplification des modalités de vote par correspondance. Ces améliorations ont offert aux salariés beaucoup plus de possibilités pour exprimer leur vote qu'en matière d'élections législatives, municipales, régionales ou cantonales.

Une campagne de communication significative a été organisée.

Malgré ces initiatives et malgré un budget important de l'ordre de 95 millions d'euros, les dépenses liées à l'organisation du scrutin étant les plus élevées, la participation a encore fléchi.

Plusieurs explications sont parfois avancées, telles que la complexité de l'organisation du scrutin ou le manque de visibilité pour les électeurs.

Une réflexion sur le mode de désignation des juges prud'hommes est indispensable pour préserver cette juridiction qui offre un modèle de justice unique reposant sur des juges issus du monde du travail et connaissant ses caractéristiques. Votre mission consiste donc à élaborer des propositions en la matière, de nature à conforter la légitimité de l'institution prud'homale et de ses juges.

Monsieur Jacky RICHARD
Conseiller d'Etat
1, place du Palais Royal
75100 PARIS 01 SP

Cab/FM/ST/D 09015235

1/2

Il s'agira, tout d'abord de dresser un bilan des élections prud'homales et en particulier des dernières d'entre elles et d'analyser la pertinence et l'efficacité des différentes actions déjà mises en œuvre pour augmenter la participation des électeurs.

Il conviendra ensuite d'identifier et d'évaluer les méthodes permettant de préserver à terme la légitimité de la juridiction prud'homale.

L'impact potentiel sur le taux de participation du développement de diverses modalités d'organisation de l'élection guidera l'identification des propositions que vous ferez. De plus, votre mission s'attachera à analyser les autres possibilités de désignation des juges prud'hommes, en tenant compte de la nécessité de maintenir une légitimité de ceux-ci fondée sur l'audience des organisations syndicales. Vous évaluerez les modalités de mise en œuvre de ces nouvelles voies.

Vous formulerez enfin des propositions d'évolution.

Il me paraît indispensable d'associer régulièrement les partenaires sociaux à votre réflexion lors des étapes essentielles de votre mission.

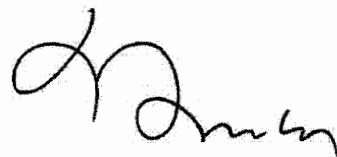
Vous vous entourerez également des avis des personnalités qualifiées en ces domaines et des praticiens qui ont participé à l'organisation de la dernière consultation, notamment dans les préfetures et dans certaines mairies.

Vous disposerez, pour cette mission, de l'appui des services de la Direction Générale du Travail et pourrez bénéficier du concours de l'Inspection générale des affaires sociales.

Je souhaite que vous me transmettiez vos propositions pour la fin du mois de février. Elles prépareront la concertation avec les partenaires sociaux sur ce sujet prévues dans l'agenda social 2009.

En vous remerciant d'avoir accepté cette mission, je vous prie de croire, Monsieur le Conseiller d'Etat, à l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Avec amitié



Xavier DARCOS